

RESIDENCE DU RUANDA  
TERRITOIRE DE RUHENERI  
N° 1116 Sec.  
Réponse au N° 2416 Dou.3  
du 3-13-47

Ruhengeri, le 6 décembre 1947

M. *de la*

Monsieur le Résident

Suite à votre lettre émargée, j'ai l'honneur de vous proposer de faire occuper la nouvelle maison qui vient d'être construite, et qui est achevée, par Monsieur l'Agent Territorial Mys, de la sorte la maison qu'il occupe, étant celle du service douanier, devient disponible pour le nouvel agent.

Dans cette éventualité il faudrait toutefois prévoir l'envoi du mobilier nécessaire pour la nouvelle maison.

L'Administrateur Territorial  
Antonissen W.

Monsieur le Résident du Ruanda  
Kigali

*Antonissen*  
Ruhengeri



4731

TERRITOIRES DU RUANDA-URUNDI.

RESIDENCE DU RUANDA.

N° 2416/DOU.3.

*1109 Sec  
5.12.47*

TRES URGENT.-  
REDACTED

Transmis à Monsieur l'Administrateur Territorial de Ruhengeri copie de la lettre N° 7342/Dou. du 1-12-1947 de Monsieur le Gouverneur, en le priant de vouloir bien me faire tenir ses propositions en ce qui concerne le logement du nouvel élément annoncé..-

Kigali, le 3 Décembre 1947.

Le Résident du Ruanda a.i. M.DESSAINT,

*effacé*

TERRITOIRES DU RUANDA-URUNDI.  
FINANCES ET DOUANES.

N° 7342/DOU.

Usumbura, le 1er décembre 1947.-

(COPIE)

Objet:

Personnel des douanes  
logement.-

Monsieur le Résident,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, sauf imprévu, le Service des Douanes du Gouvernement Général affectera, à partir du mois de janvier prochain, un agent de ce cadre spécialisé à la gestion du bureau des douanes de Ruhengeri.

Je vous demande donc de vouloir bien me faire connaître les mesures que vous avez l'intention de prendre au sujet du logement de cet agent, rédacteur principal, marié, sans enfant.

J'envisage de charger cet agent de la comptabilité du Territoire, des fonctions de préposé à l'immigration et, après une période de mise au courant, l'intéressé arrivant d'Europe, de celles de chef de poste.

Vous pourriez donc, éventuellement, tenir compte dans la solution que vous me proposerez, du fait qu'ainsi serait levée l'obligation de maintenir au poste de façon permanente l'Agent du Service Territorial qui se trouve actuellement chargé de ces fonctions.

Je vous prie de vouloir bien me faire parvenir vos propositions de toute urgence.-

Pour le Gouverneur du Ruanda-Urundi, absent,  
Le Commissaire Provincial, M. DE RYCK,  
sé) M. DE RYCK..

A Monsieur le Résident du Ruanda  
à

K I G A L I ..

=====